



HÔTEL DE VILLE - Place Georges Clemenceau - 99 Rue Carnot - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
☎ 03.86.87.62.00 ✉ accueil@villeneuve-yonne.fr

Villeneuve-sur-Yonne, le 23 juin 2023

Affaire suivie par Pascale HOUZÉ
Objet : Convocation du Conseil municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil municipal qui se tiendra le

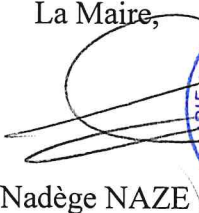
**Vendredi 30 juin 2023 à 20 heures,
Salle du Conseil**

La séance sera également diffusée sur la chaîne YouTube de la commune :
<https://www.youtube.com/channel/UCtmnp17au-BXSzNVsRIIdwMA>

Vous trouverez en annexe l'ordre du jour de cette réunion.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

La Maire,


Nadège NAZE



COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 30 juin 2023 à 20 heures

Salle du Conseil municipal

- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2023

Finances

- Décision modificative n° 2023/1 sur le budget principal – année 2023
- Vote du compte administratif 2022
- Approbation du compte de gestion 2022
- Affectation des résultats 2022
- Rapport présentant les actions entreprises suite aux recommandations de la chambre régionale des comptes
- Modification des taux de la taxe d'aménagement
- Taxe d'aménagement : convention de reversement de la taxe d'aménagement entre la commune et la communauté d'agglomération du grand sénonais
- Fixation du loyer d'un cabinet dans la maison médicale
- Versement d'une subvention complémentaire au comité de jumelage allemand

Affaires scolaires, enfance et jeunesse

- Tarifs restauration scolaire
- Service jeunesse - Séjour organisé par les 15-17 ans
- Convention d'Aide aux Temps Libres avec la CAF

Affaires culturelles, tourisme et jumelage

- Manifestation culturelle « La scène des Quais »

Ressources humaines

- Création d'un poste de chef de service de police municipale
- Modification du RIFSEEP - Situation particulière des policiers municipaux
- Recrutement d'agents contractuels sur emploi non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités pour l'été 2023
- Mise en place du régime d'astreinte

Administration générale

- Acceptation de la délégation du Droit de Prémption Urbain (DPU) par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et délégation au Maire de l'exercice de ce droit
- Contrat de location des salles municipales

Informations de la Maire

Questions diverses

- Bilan d'une année de fonctionnement de la Maison France services